
THE COLLEGE OF
FAMILY PHYSICIANS
OF CANADA



LE COLLÈGE DES
MÉDECINS DE FAMILLE
DU CANADA

Conseil d'administration du CMFC

Décisions/directions et impacts

Les 25 et 26 juin 2017

THÈME STRATÉGIQUE 1 :

FORMER DES MÉDECINS DE FAMILLE QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE LA SOCIÉTÉ GRÂCE À UN ENGAGEMENT ENVERS DES SOINS GLOBAUX CONTINUS

Certificats de compétence additionnelle (CCA)

Le Collège est déterminé à soutenir les médecins de famille et les médecins généralistes qui offrent des soins complets et globaux ainsi que ceux et celles qui ont des compétences avancées ou détiennent un Certificat de compétence additionnel (CCA). Communiquer cet engagement à nos membres et autres intervenants est une priorité. Le Collège est le porte-parole de tous les médecins de famille et favorise leur intégration afin de répondre aux besoins de leurs communautés. Jusqu'à maintenant, le Collège a attribué des CCA dans les domaines suivants : soins palliatifs, soins aux personnes âgées, anesthésie et médecine du sport et de l'exercice. L'admissibilité était basée sur les rôles de leaders et la formation en résidence. En analysant l'impact des CCA actuels, nous avons remarqué que d'autres candidats potentiels parmi nos membres n'étaient pas admissibles par l'une ou l'autre de ces voies. Pour répondre à cet écart imprévu, nous présenterons une troisième voie d'admissibilité pour une période de limitée.

CERTIFICATS DE COMPÉTENCE ADDITIONNELLE

QUE le Conseil approuve la réouverture d'un processus de mise en candidature limité dans le temps pour l'attribution de Certificats de compétence additionnelle aux membres admissibles qui exercent actuellement à un niveau de compétences avancées dans les domaines de soins précédemment approuvés suivants : soins palliatifs, soins aux personnes âgées, anesthésie en médecine familiale et médecine du sport et de l'exercice, et qui ne sont pas admissibles par l'intermédiaire des voies du leader et de la résidence.

Confirmation des désignations spéciales liées aux certificats de compétence additionnelle

Le Conseil avait déjà approuvé l'attribution du statut de CCA à la médecine des toxicomanies et aux compétences avancées en chirurgie. Leurs désignations spéciales connexes ont maintenant été approuvées. Le Collège travaille actuellement à l'évaluation des compétences pour ces deux domaines de soins en médecine familiale. Les candidats pourront soumettre une demande par voie électronique pour ces CCA à compter de l'automne/l'hiver 2017.

DÉSIGNATIONS SPÉCIALES LIÉES AUX CERTIFICATS DE COMPÉTENCE ADDITIONNELLE

QUE les désignations spéciales suivantes soient utilisées par les médecins qui obtiennent et maintiennent un Certificat de compétence additionnelle dans les domaines de médecine familiale suivants :

English		French	
CAC Credential in...	Designation	CCA en...	Désignation
Addiction Medicine	CCFP(AM) MCFP(AM)	Médecine des toxicomanies	CCMF(MT) MCMF(MT)
Enhanced Surgical Skills	CCFP(ESS) MCFP(ESS)	Compétences avancées en chirurgie	CCMF(CC) MCMF(CC)

Permis d'exercice national transférable

Les Médecins résidents du Canada ont communiqué avec le CMFC afin d'obtenir son appui pour un énoncé de principes sur un permis de suppléance mobile. Cette demande correspond à l'une des actions du Plan d'action sur la médecine rurale. Le Collège appuie cette orientation et reconnaît qu'un permis d'exercice mobile est un élément critique pour mieux répondre aux besoins des communautés, particulièrement dans les régions rurales et éloignées, et est important pour les médecins à toutes les étapes de leur carrière.

ÉNONCÉ SUR L'OCTROI D'UN PERMIS D'EXERCICE CANADIEN TRANSFÉRABLE DE SUPPLÉANT

QUE le Conseil du CMFC appuie l'énoncé conjoint des Médecins résidents du Canada relativement à l'octroi d'un permis d'exercice canadien transférable de suppléant.

Continuation du financement pour les contrats d'éducateurs cliniciens

Les éducateurs cliniciens : offrent une importante expertise pour l'amélioration de deux composantes de l'examen — les Simulations cliniques écrites abrégées (SAMP) et les Entrevues médicales simulées (EMS) ; aident à finaliser les compétences liées aux habiletés techniques, à la médecine rurale, aux Certificats de compétences additionnelles sur les compétences avancées en chirurgie et en médecine des toxicomanies ; et revoient les Objectifs d'évaluations des programmes de formation en résidence en médecine familiale. Le CMFC continuera de financer les contrats des éducateurs cliniciens pour 2017–2018.

UTILISATION DES FONDS DE RÉSERVE

QUE le Conseil approuve la dépense d'une somme de 250 000,00 \$, provenant de la réserve pour la certification et l'évaluation, pour financer des contrats d'éducateurs cliniciens (total = 1,2 ÉTP) au sein du groupe de Certification et évaluation pour l'exercice 2017-2018.

THÈME STRATÉGIQUE 2 : AIDER LES MEMBRES À MAINTENIR LEUR COMPÉTENCE TOUT AU LONG DE LEUR CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

Maintenir des normes élevées pour le développement professionnel continu (DPC)

La version 23 de la Norme nationale pour le soutien du développement professionnel continu (DPC) certifié aidera à fixer les normes qui régiront le développement, la présentation et l'évaluation des activités de DPC certifiées. Les normes ont été approuvées par le CMFC, le Collège royal de médecins et chirurgiens du Canada et le Collège des médecins du Québec. La mise en œuvre officielle de la Norme commencera au début 2018.

NORME NATIONALE POUR LE SOUTIEN DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU CERTIFIÉ

QUE le Conseil du CFPC approuve l'adoption de la Norme nationale pour le soutien du DPC certifié, version 23 (édition en note de bas de page).

Le Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC) national adoptera les nouvelles normes d'agrément canadiennes pour les fournisseurs de développement professionnel continu (version 21). Le CMFC a approuvé l'utilisation de ces nouvelles normes et soutient l'amélioration continue de la qualité dans la prestation d'activité de DPC.

NORMES D'AGRÉMENT CANADIENNES POUR LES FOURNISSEURS DE DPC

QUE le Conseil du CMFC approuve l'utilisation de la nouvelle norme nationale pour le soutien des activités de DPC agréées pour les fournisseurs de développement professionnel continu, version 21 avec notes en bas de page, du Comité d'agrément pour l'éducation médicale continue (CAEMC).

THÈME STRATÉGIQUE 3 :

FAIRE PARTICIPER LES MEMBRES DANS LE CADRE DE LEURS CARRIÈRES PROFESSIONNELLES

Soutenir les membres dans les territoires

Le CMFC continuera de soutenir ses membres dans les territoires et collaborera avec les sections provinciales pour cibler des ressources et des occasions afin d'appuyer les membres qui pratiquent dans ces régions. Conformément aux recommandations du Groupe de travail territorial, composé de membres des territoires, nous n'établirons pas une nouvelle section en ce moment.

SECTION TERRITORIALE

QUE le Conseil accepte les recommandations du Groupe de travail territorial, y compris celle qui propose de ne pas créer une section territoriale pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, à l'heure actuelle.

THÈME STRATÉGIQUE 4 :

RENFORCER LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE À ATTEINDRE SES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le plan stratégique 2017 à 2022 du CMFC

Le Collège est ravi de transmettre son Plan stratégique 2017–2022 aux membres. Ce Plan servira à encadrer le travail du Collège au cours des cinq prochaines années. Il reflète l'engagement du Collège envers l'amélioration de la santé de la population canadienne par son leadership. Il comprend l'établissement de normes pour la formation et la certification en médecine familiale, le soutien aux médecins de famille, la promotion des intérêts de notre discipline, la recherche et la reconnaissance de la relation patient/médecin. Il met en valeur l'importance des soins complets, globaux et continus, aux niveaux de la personne, de la pratique et de la communauté/du système. Les personnes intéressées peuvent lire le Plan stratégique 2017–2022 [sur le site Web](#).

PLAN STRATÉGIQUE 2017 À 2022

QUE le Conseil approuve le contenu du plan stratégique 2017 à 2022.

Les rôles d'administrateur

Le Conseil d'administration du CMFC a approuvé un processus pour la nomination du secrétaire-trésorier et un processus qui permettra aux administrateurs généraux de siéger pour un deuxième mandat. Ces mesures s'inscrivent dans nos efforts visant à appliquer un processus juste et transparent pour la nomination des personnes qui surveilleront la gouvernance du CMFC.

PROCÉDURE DE NOMINATION DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DE TOUT ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL EN POSTE POUR UN SECOND MANDAT

QUE le Conseil approuve la procédure de nomination du secrétaire-trésorier et de tout administrateur général en poste pour un second mandat.

Mises à jour fiscales

- La version préliminaire du micro budget 2017–2018 du CFPC est approuvée
- Le Conseil d'administration du CMFC accepte le rapport financier pour la période terminée le 28 février 2017
- Le rapport sur les placements pour la période terminée le 20 février 2017 est accepté
- Le rapport sur les placements pour la période terminée le 30 novembre 2016 est accepté.

VERSION PRÉLIMINAIRE DU MICRO BUDGET 2017-2018

QUE la version préliminaire du Micro budget 2017-2018, y compris toutes les hypothèses, soit approuvée.

RAPPORT FINANCIER POUR LA PÉRIODE TERMINÉE EN FÉVRIER 2017

QUE le Conseil accepte le Rapport financier pour la période terminée le 28 février 2017.

RAPPORT SUR LES PLACEMENTS POUR LA PÉRIODE TERMINÉE EN FÉVRIER 2017

QUE le Rapport sur les placements pour les neuf mois terminés le 28 février 2017 soit accepté.

RAPPORT FINANCIER POUR LA PÉRIODE TERMINÉE EN NOVEMBRE 2016

QUE le Conseil accepte le Rapport financier pour la période terminée le 30 novembre 2016.

RAPPORT SUR LES PLACEMENTS POUR LA PÉRIODE TERMINÉE EN NOVEMBRE 2016

QUE le Rapport sur les placements pour les six mois terminés le 30 novembre 2016 soit accepté.

Frais d'examen

Les frais pour l'Examen de certification en médecine familiale augmenteront de 2 pour cent pour 2018, conformément au taux d'inflation. Le barème des frais a été corrigé.

CORRECTION APPORTÉE À LA MOTION :

QUE les frais pour l'Examen de certification en médecine familiale soient haussés de 2 % pour le printemps et l'automne 2018, conformément au taux d'inflation prévu.

Type d'examen	Printemps/Automne 2017	Proposition pour le printemps/l'automne 2018
Médecine familiale	2-845 \$ 2 902 \$	2-902 \$ 2 960 \$

Frais administratifs du Forum en médecine familiale 2017 et 2018

Le Forum en médecine familiale (FMF) annuel du CMFC est entièrement financé à même les revenus qu'il génère. Pour faire en sorte que tous les coûts connexes sont couverts, le CMFC haussera les frais pour les conférenciers, les frais administratifs des ateliers ainsi que des exposants et des séances auxiliaires.

FRAIS PROPOSÉS POUR LE FMF 2017 ET LE FMF 2018

QUE le Conseil approuve les frais du FMF proposés pour les conférenciers de 2017, les frais administratifs pour les ateliers de 2017 et les frais liés aux expositions et aux séances auxiliaires de 2018.

Mandat du Comité consultatif du Forum en médecine familiale (FMF)

Le Comité consultatif du FMF modifiera son mandat pour inclure les postes de coprésidents et pour mettre à jour le langage.

MANDAT DU COMITÉ DU FMF

QUE le Conseil approuve les révisions du mandat du Comité du FMF qui ont été apportées pour refléter l'ajout des postes de coprésident et pour mettre à jour le langage utilisé.

Modifications du règlement administratif — Le Collège des médecins de famille du Manitoba

Le nouveau règlement administratif et les changements à la gouvernance du Collège des médecins de famille du Manitoba ont été approuvés par les membres du Collège des médecins de famille du Manitoba, puis adoptés par la suite. Le règlement administratif favorise les services améliorés et un engagement accru des membres, ainsi qu'une plus grande efficacité organisationnelle.

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF – COLLÈGE DES MÉDECINS DE FAMILLE DU MANITOBA

QUE le Conseil approuve les modifications proposées au règlement administratif du Collège des médecins de famille du Manitoba.

Politique sur les médias sociaux

Le Collège encourage le Conseil d'administration et les membres de comités à utiliser les médias sociaux, et reconnaît l'intérêt grandissant pour ce mode de communication. La Politique sur les médias sociaux, qui s'applique au Conseil d'administration et aux comités, a été approuvée. Le contenu de la politique correspond à celle qui s'applique aux membres du personnel du CMFC.

POLITIQUE DU CONSEIL SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

QUE le Conseil approuve la Politique du Conseil sur les médias sociaux du CMFC, qui informe les membres du Conseil ainsi que les présidents et les membres de comités sur les démarches appropriées à suivre pour diffuser des renseignements liés au CMFC dans les médias sociaux.

THÈME STRATÉGIQUE 5 : ÊTRE L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE QUI AIDE LES MEMBRES DANS LEUR PRATIQUE QUOTIDIENNE

Augmentation de la capacité pour le développement d'occasions de développement professionnel continu

Nous étudions présentement la possibilité d'accroître la capacité pour le développement professionnel continu (DPC). Le Conseil a approuvé la tenue de plus de consultations auprès des conseils des sections provinciales afin d'évaluer les occasions et les risques.

DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ DES PROGRAMMES DE DPC

QUE le Conseil approuve les mesures suivantes :

- Approbation en principe de la proposition de valeur de l'abonné en tant que description provisoire de la capacité que nous souhaiterions développer au départ ;
- Approbation en principe d'établir des niveaux d'abonnement pour donner accès à certains types de contenu et à des éléments en particulier, plutôt qu'à un nombre fixe de crédits attribués, comme il avait été proposé au départ ;
- Recommandation aux Conseils d'administration des Sections provinciales d'envisager des approbations en principe semblables et de réfléchir à leur rôle dans l'avancement de ce projet ;
- En supposant l'approbation en principe par une masse critique des Sections provinciales, disposition du Conseil du CMFC à envisager une proposition future qui abordera les questions de gouvernance et celles d'ordre opérationnel.

Projet spécial

CENTRE BESROUR

QUE le Conseil réitère son engagement envers le Centre Besroure en demandant que soit effectuée une étude des ressources qui seraient requises pour que le CMFC puisse considérer la prolongation de son engagement envers le Centre Besroure entre 2019 et 2021.

Campagne de financement pour le Centre Besroure

Le Centre Besroure se consacre à promouvoir la médecine familiale dans les pays à revenus faible et intermédiaire et collabore avec des partenaires mondiaux et des leaders locaux. Afin d'amasser une bonne réserve de fonds pour soutenir sa mission, le Centre Besroure retiendra les services d'un directeur de financement pour un contrat de douze mois débutant à l'été 2017.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LE CENTRE BESROUR

QUE KCI (Ketchum Canada Inc.) soit retenu pour une période de 12 mois en tant que directeur/conseiller pour la campagne de financement du Centre Besrou ;

ET QU'un montant approprié soit affecté au budget pour la campagne en consultation avec KCI (Ketchum Canada Inc.) ;

ET QUE le financement pour ce poste ainsi que pour le budget de la campagne qui ne proviendra pas de la première tranche du fonds de dotation promise par Dr Sadok Besrou conformément au Protocole d'entente soit tiré de la Réserve pour initiatives stratégiques du CMFC désigné dans le Protocole d'entente pour le Centre Besrou ;

ET QUE cette avance provenant de la Réserve pour initiatives stratégiques ne dépasse pas 60 000 \$.

N'hésitez pas à communiquer avec nous à dwhite@cfpc.ca ou à flemire@cfpc.ca ou communiquer avec Sarah Scott, Directrice, Gouvernance et planification stratégique, à sscott@cfpc.ca pour de plus amples renseignements.

David White, M.D., CCMF, FCMF
Président et président de la réunion du Conseil d'administration de juin 2017

Francine Lemire, M.D. CM, CCMF, FCMF, CAÉ
Directrice générale et chef de la direction